

2023-3371

2024-04-03

This label has been updated according to the re-evaluation decision of Pyrethrins RVD2023-06 and Piperonyl Butoxide RVD2023-07. While users are encouraged to follow this updated label immediately, the previously approved label is valid until 03/02/2025 in accordance with the phase out period set out in RVD2023-06 and RVD2023-07. This previously approved label will be provided upon request by emailing hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. In your email please include the product name and Registration number of the label you are requesting.

2023-3371

2024-04-03

KONK 408 FLYING INSECT KILLER

COMMERCIAL

Metered, pressurized spray for indoor use at meat processing plants (not in operation), food processing plants (not in operation), restaurants, food service establishments, hospitals, lodges, resorts, dairies, horse stables, beef barns, dairy barns, poultry houses to control flies and mosquitoes.

DO NOT use in dwellings (e.g. houses, apartments) or in rooms attached to dwellings (e.g. garage, basement), schools, daycare centers, hospital wards, guest rooms of hotels, motels and resorts, or any area where children may spend more than 4 hours in a day.

ACTIVE INGREDIENTS

Pyrethrins	0.975%
Piperonyl Butoxide	1.950%
N-Octyl Bicycloheptene Dicarboximide	3.210%

Contains an insecticide derived from the Chrysanthemum Flower.

WARNING



EXPLOSIVE



FLAMMABLE

REGISTRATION NO. 20499 PEST CONTROL PRODUCTS ACT
READ THE LABEL BEFORE USING

Net Weight
170-210 g

Acuity Holdings Inc.
11627-178 Street
Edmonton AB T5S 1N6
877-428-9937

2023-3371

2024-04-03

NOTICE TO USER: This pest control product is to be used only in accordance with the directions on the label. It is an offense under the Pest Control Products Act to use this product in a way that is inconsistent with the directions on the label.

FIRST AID: In case of contact with eyes, hold eye open and rinse slowly and gently with water for 15-20 minutes. Remove contact lenses, if present, after the first 5 minutes, then continue rinsing eye. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. If on skin or clothing, take off contaminated clothing. Rinse skin immediately with plenty of water for 15-20 minutes. Call a poison control centre or doctor for treatment advice. If accidentally swallowed, call a poison control centre or doctor immediately for treatment advice. Do not induce vomiting unless told to do so by a poison control centre or doctor. Do not give any liquid to the person. Do not give anything by mouth to an unconscious person. Take container, label or product name and Pest Control Product Registration Number with you when seeking medical attention.

TOXICOLOGICAL INFORMATION: Treat symptomatically.

This insecticide is for use only in an automatic aerosol dispenser (Cam Spring Action Type), which releases 54.9 mg. of insecticide every 15 minutes. The continuous use of this insecticide will reduce flying insect populations (flies, and mosquitoes) within a few hours. One can protect a room up to 170 cubic metres for up to 30 days.

USE AREAS: Restaurants, Food Processing Plants (not in operation), Hospitals, Food Service Establishments, Lodges, Resorts, Dairies, Horse Stables, Beef Barns, Dairy Barns and Poultry Houses while they are in operation. Also for use in Meat Processing Plants when not in operation. Use area must have at least 170 cubic metres of free flow air space.

DIRECTIONS FOR USE: Dispenser must be located 2-3 metres above the floor at a point where air circulation will carry particles throughout the area. Do not install directly over food or food packaging surfaces. To install can, remove protective cap and insert into dispenser. Cover or remove all food/feed. Cover all food/feed processing surfaces, equipment and utensils or thoroughly wash following treatment. In meat packing plants, DO NOT apply when a food/feed processing facility is in operation. No exposed meat products, ingredients or packaging materials to be left in the room. Any treated surface that may contact meat food products should be washed and rinsed thoroughly with potable water after spraying and before re-use. **DO NOT** apply when a food/feed processing facility is in operation.

PRECAUTIONS: KEEP OUT OF REACH OF CHILDREN. **DO NOT** use in dwellings (e.g. houses, apartments) or in rooms attached to dwellings (e.g. garage, basement), schools, daycare centers, hospital wards, guest rooms of hotels, motels and resorts, or any area where children may spend more than 4 hours in a day. Contents under pressure. Container may explode if heated. **DO NOT** expose to temperatures above 50 degrees C. **DO NOT** puncture or incinerate. **DO NOT** spray over milk or milking equipment. Avoid contact with skin and inhalation of spray mist.

Wash after using. Contents toxic to fish and birds. **DO NOT** install directly over polished, plastic, or varnished surfaces such as cars or cabinets. **DO NOT** use in nurseries or rooms where infants, ill or aged persons are confined. Wear a long-sleeved shirt, long pants, chemical-resistant gloves, socks and shoes during installation, clean-up and repair.

2023-3371

2024-04-03

STORAGE: Store this product away from food or feed.

DISPOSAL: When container is empty, press valve to release all remaining pressure. Dispose of empty container in accordance with provincial requirements. For information on the disposal of unused, unwanted product and the cleanup of spills, contact the provincial regulatory agency or the manufacturer.

2023-3371
2024-04-03

2023-3371
2024-04-03

La présente étiquette a été modifiée conformément à la décision de réévaluation concernant la pyréthrine RVD2023-06 et butoxide de pypéronyle RVD2023-07. Bien qu'on invite les utilisateurs à suivre l'étiquette modifiée dès maintenant, l'étiquette préalablement approuvée est valide jusqu'au 03/02/2025 conformément à la période d'abandon graduel établie dans le RVD2023-06 et RVD2023-07. Il est possible d'obtenir cette étiquette préalablement approuvée sur demande en envoyant un courriel à hc.pmra.info-arla.sc@canada.ca. Veuillez indiquer dans votre courriel le nom et le numéro d'homologation du produit dont vous demandez l'étiquette.

2023-3371
2024-04-03

KONK 408 TUE LES INSECTES VOLANTS

COMMERCIAL

Pulvérisateur doseur sous pression pour utilisation intérieure dans les usines de transformation de la viande (non en service), les usines de transformation des aliments (non en service), les restaurants, les établissements de restauration, les hôpitaux, les gîtes, les centres de villégiature, les laiteries, les écuries, les étables de boucherie, les étables laitières, la volaille. maisons pour lutter contre les mouches et les moustiques.

NE PAS utiliser dans les habitations, notamment les maisons, les appartements ou les pièces jouxtant les habitations (comme le garage et le sous-sol), les écoles, les garderies, les hôpitaux, les chambres d'hôtel, de motel et de centre de villégiature, ou tout autre endroit où des enfants peuvent passer plus de 4 heures par jour.

PRINCIPES ACTIFS

Pyréthrine	0,975 %
Butoxide de pipéronyle	1,950 %
Dicarboximide de bicycloheptène N-octylique	3,210 %
Contient un insecticide provenant du chrysanthème	

WARNING



EXPLOSIVE



FLAMMABLE

NO D'ENREGISTREMENT 20499 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES
LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'EMPLOI

poids net 170-210 g

Acuity Holdings Inc.
11627-178 Street
Edmonton AB T5S 1N6
1-905-669-9876

2023-3371

2024-04-03

AVIS À L'UTILISATEUR : Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la Loi sur les produits antiparasitaires.

PREMIERS SOINS : En cas de contact avec les yeux, garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. En cas de contact avec la peau ou les vêtements, enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement. Si avalé accidentellement, appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente. Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

Ce produit ne doit être utilisé que dans le distributeur d'insecticide automatique (type de canette à ressort) qui dégage 54.9 mg de vaporisateur toutes les 15 minutes. L'utilisation continue de l'insecticide réduit le nombre d'insectes volants (mouches et moustiques) en moins de quelques heures. Une canette est efficace pour une période d'environ 30 jours pour une pièce d'environ 170 mètres cubes.

UTILISER DANS LES ENDROITS SUIVANTS : Restaurants Usines de transformation des aliments (non en activité), hôpitaux, loges, lieux de séjour, laiteries, écuries, étables, Étables à bœufs, Étables laitières, poulaillers et tout autre endroit où sont servis des aliments durant les heures de travail. Utiliser aussi dans les boucheries seulement après les heures de travail. L'espace doit être d'au moins 170 mètres cubes et bien aéré.

MODE D'EMPLOI : Le distributeur d'insecticide automatique doit être installé à 2-3 mètres du plancher dans un endroit où l'aération distribuera le vaporisateur partout dans la pièce. Ne pas installer directement au-dessus de la nourriture ou des surfaces où l'on prépare des aliments. Pour installer la canette, enlever le capuchon protecteur et fixer dans le distributeur. Recouvrir tous les aliments exposés qui sont destinés à la consommation humaine ou animale, ou les sortir de la zone à traiter. Recouvrir les surfaces, l'équipement et les accessoires servant à la transformation des aliments destinés à la consommation humaine ou animale, ou les laver à fond après le traitement. Dans les boucheries, **NE PAS** appliquer à l'intérieur d'une usine en pleine activité de transformation d'aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Toute viande, produits d'emballage ou autres ingrédients doivent être sortis de la pièce. Toute surface de travail traitée avec ce produit et qui peut entrer en contact avec des produits alimentaires de viande doit être soigneusement lavée et rincée à fond à l'eau claire avant l'utilisation. **NE PAS** appliquer lorsqu'une installation de transformation des aliments pour humains ou animaux est en exploitation.

2023-3371
2024-04-03

MISES EN GARDE: GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. **NE PAS** utiliser dans les habitations, notamment les maisons, les appartements ou les pièces jouxtant les habitations (comme le garage et le sous-sol), les écoles, les garderies, les hôpitaux, les chambres d'hôtel, de motel et de centre de villégiature, ou tout autre endroit où des enfants peuvent passer plus de 4 heures par jour. Contenu sous pression. Ce contenant peut exploser à la chaleur. **NE PAS** remiser le contenant à une température supérieure à 50°C. **NE PAS** percer ou incinérer le contenant. Éviter tout contact du produit avec la peau, et éviter de respirer la vapeur. Se laver les mains après l'usage. Ce produit est toxique pour les poissons et les oiseaux. **NE PAS** fixer le distributeur au-dessus des surfaces polies, vernies ou plastifiées. Exemples : les automobiles ou les meubles. **NE PAS** vaporiser le lait et les accessoires de traite. **NE PAS** utiliser dans les garderies ou les chambres où l'on soigne des jeunes enfants, des malades ou des personnes âgées. Portez une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures pendant l'installation, le nettoyage et la réparation.

ENTREPOSAGE : NE PAS entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

ÉLIMINATION : Lorsque le contenant est vide, appuyer sur la buse pour faire sortir toute la pression. Éliminer le contenant vide conformément aux exigences provinciales. Pour plus de renseignements sur l'élimination de la quantité inutilisée ou superflue et le nettoyage des lieux d'un déversement, communiquer avec l'organisme provincial chargé de la réglementation du produit ou avec le fabricant.

2023-3371

2024-04-03